



## Notre vision de la Démocratie Participative

Une crise économique de grande ampleur est en cours. Elle se conjugue avec un début de crise sociale associée à une crise écologique que beaucoup d'entre-nous ne veulent pas voir. Tant au niveau local que national, certains se lèvent avec « La Solution », trop souvent entendue lors des 50 dernières années.

Pour nous, la réponse ne peut être que collective. A ce stade, il nous paraît judicieux de vous faire partager certaines de nos convictions :

L'objectif d'une municipalité devrait être que ses actions puissent être construites et relayées par les citoyens et les différents partenaires (acteurs économiques, scolaires, associations...).

Pour cela, il faut mettre en place une démarche de concertation systématique quel que soit le thème ou le projet traité. Que les citoyens soient régulièrement invités à participer à l'élaboration des projets communaux, et à s'exprimer sur ces derniers au travers de comités de concertation, de réunions publiques, de questionnaires... Mais le point extrêmement important qu'il ne faut pas bafouer, est qu'il y ait un partage du pouvoir de décision avec les citoyens, et que leur participation soit suivie d'effets.

Concertation, co-production et participation s'imposent comme les principales différences avec tous les autres modèles politiques. Pour évoluer, il nous faut donc reconquérir la démocratie et créer un espace de débat dans notre ville.

« Rien ne sert de faire des projets, si c'est sans les citoyens. »

### On peut l'exprimer en 5 phases :

- 1 • La démocratie participative apporte de la reconnaissance.
- 2 • La démocratie participative crée de l'intelligence collective.
- 3 • La démocratie participative re-légitime le choix et l'arbitrage qui sera fait par l'élu.
- 4 • Plus la démocratie participative produit des décisions issues de co-production plus l'adhésion à la décision est forte.
- 5 • La démocratie participative est un processus qui consiste à dire à l'habitant, « que son avis compte vraiment, qu'il y a peut être une analyse différente de la sienne et qu'au final, une décision d'intérêt général devra être prise ».

Nous pensons que, plus on porte collectivement l'intérêt général, plus il s'applique et qu'au final, l'intérêt particulier s'en trouve amélioré. De cette manière, l'habitant devient un citoyen.

« l'habitant habite sa maison, le citoyen habite une communauté. »

## AMAP(s)\* à la Morinerie (suite)

Nous vous expliquions dans le Fil d'ARIAL N°5 ce qu'est une AMAP et ses avantages. Depuis le sujet avance à petits pas, une vélorution en décembre 2008 avec la participation d'acteurs locaux nous a amenés sur le terrain. La revue « Silence » de février publie un article à ce sujet. Nous confirmons notre position exprimée dans l'article :

\*(Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne)

### Une Amap ou un parc ?

La commune de Saint-Pierre-des-Corps, voisine de Tours, envisage la mise en place d'un parc public et d'un arboretum sur une zone inondable d'une trentaine d'hectares inconstructible. Plusieurs associations locales dont l'Arial, Association de réflexion, d'information et d'action locale, contestent

ce projet. Alors que la sénatrice-maire de la ville (PCF) déclarait le 15 octobre 2008 : "Nous vivons non seulement une crise financière historique, mais aussi une crise économique et sociale profonde, qui appelle des solutions fortes et urgentes", ces associations demandent que les terres agricoles soient conservées et mises à la disposition d'un ou deux maraîchers bio

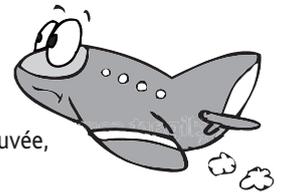


Pour plus d'information sur la revue Silence et la vélorution :

<http://www.revuesilence.net/>

<http://velorutiontours.over-blog.org/article-25542733.html>

# Voulons-nous que St Pierre ressemble à Roissy?



**N**ous en prenons le chemin si nous n'opposons pas rapidement une résistance aux projets en cours.

Déjà survolée sans remords par l'armée de l'air, notre ville vit une situation catastrophique. Et pour ce qui est de l'aviation civile, il faut s'attendre à pire.

L'agglomération Tour(s)Plus, le Conseil général et le Conseil Régional s'investissent dans un syndicat pour soutenir l'aéroport de Tours qui peine à dépasser les 100 000 passagers. D'après un vice président du Conseil Général, il en faudrait dix fois plus (un million) pour être rentable. Voici donc ce que vise ce syndicat: Multiplier le trafic par dix.

Largement subventionné avec nos impôts, cet aéroport civil n'est pas rentable et plutôt que

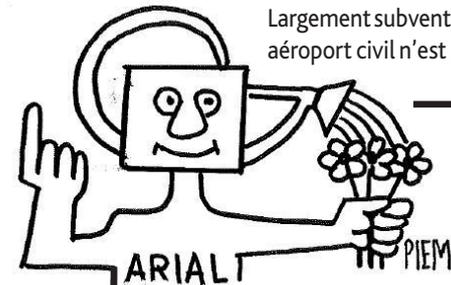
de nous mentir sur une rentabilité non prouvée, il faut le fermer.

Dans cette affaire, la compagnie RyanAir, principal opérateur aérien de l'aéroport tourangeau n'a pas de problème. Largement subventionnée sur des deniers publics (par exemple Tours : 2,17 millions d'euros d'aides diverses en 3 ans), RyanAir a annoncé un bénéfice de 215 millions d'euros au premier semestre 2008.

## A qui bénéficie cet aéroport ?

Ce genre de « développement » nous coûte et nous coûtera cher, pas seulement en argent, mais aussi en environnement et en tranquillité.

Disons à nos élus toute notre opposition, demandons leur des comptes, et agissons ensemble pour que cet aéroport ferme le plus rapidement.



## TÉLÉPHONIE MOBILE

**N**otre question orale au conseil de février : les risques liés à la téléphonie mobile sont de plus en plus d'actualité. La commune a signé en 2004 avec les opérateurs une « charte » qui n'est absolument pas satisfaisante (ce sont les opérateurs qui décident à leur guise du moment et du lieu des contrôles d'exposition aux ondes à effectuer). Il faut la renégocier.

Si l'on en croit la réponse, la renégociation est engagée. Espérons que nous tous, qui sommes situés sous des antennes, serons tenus informés, et que nos avis seront pris en compte.

## PRÉCIPITATION

**D**ans le projet de budget « eau » soumis au conseil municipal du 16 février, rien n'est prévu pour préparer la fin de la délégation de service public à Véolia et le retour en régie. Nous envoyons donc à Madame le Maire et aux groupes du Conseil Municipal une proposition d'amendement pour étudier les modalités de ce retour en gestion publique. Après rapide enquête auprès de professionnels, nous proposons de dégager la somme de 15 000 €. L'ordre du jour du 16 février étant trop copieux, le Conseil Municipal s'interrompt et renvoie la fin de l'ordre du jour à une séance supplémentaire, le 23 février.



Les projets de délibérations pour le 23 février sont les mêmes que ceux du 16, sauf le projet de budget eau: il apparaît une nouvelle ligne

de 40 000 € pour « le choix et la mise en œuvre du mode de gestion du service ». L'étude du retour en régie sera donc bien financée.

En même temps disparaît la ligne de 5 000 € de « coopération décentralisée » qui servait à aider les collectivités palestiniennes dans la gestion de l'eau et l'assainissement. Nouvelle orientation ou erreur par précipitation ?

## LE REVERS DE LA MÉDAILLE

**L**es salles de la médaille sont réhabilitées en « Haute Qualité Environnementale », et seront chauffées et rafraîchies par énergie géothermique. Jusque-là tout va bien. En novembre 2006, le Conseil Municipal vote un « avenant » qui augmente le coût des travaux de 42 000 € HT pour intégrer un dispositif de double forage. Prudent, car il s'agit de technologies assez nouvelles, le conseil décide d'avoir recours à un cabinet d'experts pour vérifier la faisabilité du projet : honoraires 10 900 € HT. Le taux de la maîtrise d'œuvre passe de 11,66 % à 12,25 % du coût total des travaux.

En 2009 patatras ; un test de perméabilité montre que le retour des eaux pompées dans la nappe n'est plus possible. Surcoût, au moins 150 000 €, pour créer un réservoir de 60 m<sup>3</sup>, modifier les aménagements en conséquence, et gérer les arrivées et départs d'eau.

### Première question :

Se peut-il que ni les experts recrutés en 2006, ni nos services techniques, ni l'architecte qui assure la maîtrise d'œuvre n'aient fait le test de perméabilité avant d'engager les travaux ?

A moins que la perméabilité du sol n'ait changé entre 2006 et maintenant ?

### Deuxième question :

Les experts engagés pour vérifier la faisabilité et qui ont laissé choisir une solution qui n'est pas faisable rembourseront-ils les 10 900 € perçus ?

Ou bien l'architecte chargé de l'« assistance à maîtrise d'œuvre » va-t-il en plus réclamer 11,66 %, voire 12,25 % du surcoût des travaux que son incompétence a causé ?

### Troisième question :

Cherche-t-on à discréditer la Haute Qualité Environnementale ?



## Pour nous contacter :

ARIAL association – 7 impasse Boisdenier  
37700 St Pierre des Corps  
Courriel : arial.sp@laposte.net

Brèves de conseil

